

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-044

### Séance du 05 JUN 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 30/05/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

### Objet : Département de l'Ain – Convention pour travaux voirie – Aménagement du carrefour Rue de la Mairie (RD 28h) Chemin Rebillard/Chemin Chantemerle)

Dans le cadre de ses travaux de voirie, la commune de Saint Didier de Formans souhaite aménager le carrefour rue de la mairie (RD n°28h)/chemin Rebillard/chemin Chantemerle.

Une étude sera réalisée par Aintégra (3 650 € HT).

Si le projet initial prévoyait un petit giratoire, c'est la solution du carrefour (plateau surélevé) qui a été retenue.

Le Département ne voit pas d'inconvénient à la réalisation de ces travaux mais nous précise qu'il convient de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du Département de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré  
le 05 juin 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



la secrétaire de séance  
Marie-Claude HENRY